



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

**DELIBERATION N° 2025/28**

**OBJET : APPEL A PROJETS 2025 A DESTINATION DES ASSOCIATIONS  
REPOUNDANT AUX PROBLEMATIQUES DE PROGRAMMATION « POLITIQUE DE  
LA VILLE » - DECISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 28 Mars 2025 affichée à la porte principale de la Mairie.

**Etaient présents :**

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUICHE - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

**Etaient excusés :**

Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE  
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN  
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE  
Madame Mélissa DEMERVAL qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

**Etait absent :**

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2024/48 du 7 Décembre 2023, le conseil municipal avait notamment décidé de mettre en place un appel à projets à destination des associations, porteuses de projets « Politique de la Ville » pour des actions menées en 2025 et fixé le montant de l'enveloppe maximale dédiée par la commune à 5 000 €, sachant que chaque projet pourra être subventionné dans la limite de 1 000 €.

Monsieur le Maire précise que l'Association Locale des Femmes Actives « ALFA » a répondu à l'appel à projet « Politique de la Ville 2025 »

Association ALFA : « Mieux être – Mieux vivre »

- 3 000 € de la Ville de Libercourt
- 8 000 € de l'ANCT
- 26 500 € de la CAF
- 2 000 € de la Région Hauts de France
- 3 000 € de la CAHC
- 7 100 € du FONJEP (Fonds de Coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire)

Le conseil municipal,

- 1) Vu la loi n° 2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu le décret n° 2014/1750 du 30 Décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,
- Vu la délibération n° 2024/48 du 10 Octobre 2024, relative à l'appel à projets 2025 à destination des associations répondant aux problématiques de programmation « Politique de la Ville » 2025,
- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable par les commissions « Action sociale et solidaire - Personnes âgées - Logement - Politique de la Ville - Insertion sociale et professionnelle » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont respectivement réunies les 7 Mars et 19 Mars 2025, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix :

- 1) décide d'accorder une subvention à l'association porteuse de projet « Politique de la Ville 2025 » comme suit :  
**1 000 €** à l'association « ALFA » pour l'action « Mieux être – Mieux vivre ».
- 2) Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La secrétaire de séance  
Madame Valérie INVERSIN

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le **11 AVR. 2025**  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ



Date de publication :

**11 AVR. 2025**